

Les aides de la Métropole du Grand Paris pour les copropriétés et les propriétaires d'une maison



Métropole
du Grand Paris

avec



Copropriété



- Bénéficiaires :
Syndicat des copropriétaires (au moins 75% des lots principaux d'habitation)
- Diagnostic technique global (DTG) intégrant une étude énergétique :
Aide forfaitaire de **5 000 €** maximum*
- Maîtrise d'œuvre (MOE) « rénovation globale » :
Aide forfaitaire de **10 000 €** maximum*

Maison individuelle



- Bénéficiaires :
Propriétaires "personne physique" d'une maison utilisée comme résidence principale
- Diagnostic architectural et énergétique (DAE) intégrant un audit énergétique incitatif :
Aide forfaitaire de **1 000 €** maximum*
- Maîtrise d'œuvre (MOE) « rénovation globale » :
Aide forfaitaire de **2 000 €** maximum*

Prestataires affiliés aux plateformes métropolitaines CoachCopro et / ou Pass'Réno Habitat engagés à prendre en compte les référentiels / cahiers des charges afférents